

## COMPTE-RENDU

### CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 17 décembre 2020

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal. Le conseil est au complet.
- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Mme Catherine COSTE secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 6 novembre 2020** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. Il n'y a ni questions ni remarques et le conseil approuve le PV à l'unanimité des votants.
- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. Pas de questions ni remarques.
- **Tarifs 2021 cantine et garderie** : Mme le Maire informe le Conseil que le conseil d'administration du collège de Meyssac a voté une augmentation de 0,05 € du tarif de la cantine à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce qui fait passer le tarif de 3,00 € à 3,05 € le repas. Nous avons demandé à plusieurs communes leurs tarifs :

	COLLONGES	MEYSSAC	LAGLEYGEOLLE	SAILLAC	MARCILLAC	Curemonte
CANTINE	3,05 €	3,05 €	3,50 €	3,20 €	3,30 €	3,30 €
GARDERIE	1,96 €/j	2,00 €/h Forfait 7 semaines moins d'1h/j 50 € Forfait 7 semaines plus d'1h/j 60 €	1,50 €/j	0	2,80 €/j	Pas de garderie

Mme le Maire propose d'appliquer le tarif du collège soit 3,05 € pour les repas et de passer le tarif de la garderie de 1,60 la demi-journée à 1,65 € la demi-journée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après en avoir délibéré, à 10 voix pour et une contre, les tarifs cantine garderie 2021 sont votés comme suit :

- cantine : 3,05 €
- garderie : 1,65 € la demi-journée.

Les familles seront informées début janvier de ces nouveaux tarifs.

- **Renouvellement assurance statutaire des agents CNRACL** : Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a souscrit une assurance statutaire auprès de la CNP via le centre de gestion pour les agents affiliés au régime de retraite CNRACL. Cette assurance permet à la commune de se faire rembourser les arrêts maladie des agents dès que ceux-ci sont arrêtés plus de 15 jours. Il convient de renouveler cette assurance pour l'année

2021. Le montant pour 2021 sera de 3 188,02 € (pour mémoire en 2020 c'était 3 342,60 €). Monsieur Antoine LAMAGAT a lu les contrats de 2020 et 2021 et précise que la diminution de cotisation est due à une clause qui n'existe plus en 2021 (clause congé parental), clause qui n'a jamais été utilisée dans ces contrats mais qui étaient obligatoires. Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat à l'unanimité des votants.

- **Autorisation d'engagement d'1/4 des dépenses d'investissement prévues en 2020 sur le budget 2021** : Mme le Maire informe le conseil que pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) avant le vote du budget. Elle propose donc au conseil le vote suivant :

Chapitres de dépenses	Désignation des chapitres	Rappel <b>vote</b> du budget primitif 2020	Montant des dépenses autorisées avant le vote du BP 2021 (25%)
21	Immobilisations incorporelles (installation de voirie, matériel de bureau et informatique, mobilier, autres immobilisations)	11 578,46 €	2 894,62 €
23	Immobilisations en cours (construction, réseaux voirie et autres..)	379 311,93 €	94 827,98 €

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité des votants.

- **Demande de Mme Dominique MEZAN d'achat d'une partie du délaissé communal qui longe sa propriété en bordure de la Place des Noyers dans le Bourg** : Mme le Maire présente au conseil le courrier reçu de Mme Dominique MEZAN qui souhaite acquérir une partie du délaissé communal qui longe sa propriété en bordure de la Place des Noyers. Si le conseil est d'accord, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge du demandeur. Il conviendra de faire une enquête publique (prévoir un commissaire-enquêteur en demandant par exemple à un autre Maire) et de définir le prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **ACCEPTÉ** la vente d'une partie du délaissé communal longeant la propriété de Mme Dominique MEZAN Place des Noyers tel que défini sur le plan joint ;
- **PRÉCISE** qu'il conviendra de laisser un recul de 2 mètres ;
- **PRÉCISE** que Mme Dominique MEZAN devra faire son affaire des ruissellements des eaux de pluie provenant de la voie publique ;
- **PRÉCISE** que s'agissant d'un bien communal une enquête publique est nécessaire préalablement à l'aliénation ;

- **DONNE** les pleins pouvoirs à Mme le Maire pour désigner un commissaire-enquêteur ;
- **PRÉCISE** que si le rapport du commissaire-enquêteur donne un avis favorable à cette aliénation, le Conseil Municipal déterminera alors le prix de vente du m2 ;
- **PRÉCISE** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la demanderesse ;
- **DONNE** les pleins pouvoirs à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire.

- **Biens de la section d'Orgnac** : Mme le Marie rappelle que par délibération n°2020-40 du 22 juillet dernier la commune a demandé au Préfet le transfert des biens de la section d'Orgnac à la commune. Pour ce faire, la commune a consulté tous les habitants du secteur d'Orgnac. Il s'avère aujourd'hui que la commune n'avait pas besoin de le faire car aucun habitant n'a son domicile sur les parcelles concernées par les biens de la section. Le sous-préfet demande donc au conseil de bien vouloir redélibérer pour demander le transfert à la commune en précisant qu'aucun habitant n'est concerné.

Le conseil approuve cette délibération à l'unanimité des votants.

- **Station d'épuration : remplacement des deux pompes de relevage** : Mme le Maire rappelle au Conseil que les deux pompes de relevage de la station d'épuration sont défectueuses.

- devis remplacement volute : 1 406,52 € TTC
- devis remplacement pompe : 2 814,82 € TTC

Monsieur Jacques BOUYGUE préconise le changement des pompes. En effet si l'on ne change que les volutes il y a un fort risque que d'autres pièces ne cèdent plus tard et au final le coût total des réparations sera plus élevé que celui du changement des pompes. Il rappelle que les pompes actuelles ont plus de 10 ans.

Le conseil choisit donc le devis du remplacement des pompes.

- **Questions diverses** :

➤ **Présentation du Rapport Qualité Prix du Service de l'eau de BELLOVIC (RPQS)** : Monsieur Jacques BOUYGUE présente le RPQS 2019 de BELLOVIC. Il explique que chaque année un bureau d'études (ADM CONSEIL à Orléans), établi un rapport sur la qualité et le prix de l'eau et fait le point sur le suivi et la conformité du contrat d'affermage. C'est une obligation légale. Ce rapport est voté par le comité syndicat puis présenté aux communes adhérentes. M. Bouygue présente les grandes lignes et les chiffres clés de ce rapport. (document bientôt accessible sur le site internet de BELLOVIC et joint au présent compte-rendu). Le syndicat a pour projet du renouvellement de réseau structurant pour 900 000 €, le schéma directeur pour 257 000 € et des travaux non programmés pour 300 000 €. Les élus du syndicat ont limité l'augmentation du prix de l'eau (de 2014 à 2017 pas d'augmentation, depuis 2017 augmentation de 1% par an). C'est un choix politique au sens noble du terme car cela touche tout le monde. Beaucoup d'élus ont fait le choix de rester élus au syndicat.

➤ **Information sur la création d'un projet d'un Grand Itinéraire à VTT autour de la Corrèze, « La Corrèzienne VTT »** : Mme le Maire présente le projet de circuit VTT qui passerait sur la commune. Elle veut être prudente en interdisant aux créateurs de ce circuit la pose des balises sur les arbres et en les alertant sur la gestion des déchets issus des utilisateurs du circuit. Elle veut également savoir qui sera en charge de l'entretien des portions utilisées sur la commune. Un courrier leur sera donc adressé.

➤ **Incident sur véhicule survenu à la Cisterne en 2019** : Mme le Maire informe le Conseil qu'une personne a percuté une souche (ou une racine) sur le chemin de la Cisterne en 2019, ce qui a endommagé sa voiture. N'étant assuré qu'aux tiers, la réparation des dommages sont à sa charge. Il demande depuis cet incident que la commune prenne à sa charge les réparations argumentant que cette souche était sur la chaussée et donc qu'il s'agit d'un défaut d'entretien de celle-ci. Il confirme qu'il a été ébloui par le soleil et qu'il a perdu le contrôle de sa trajectoire. La souche ne se trouvait pas sur la chaussée mais sur le bas-côté. L'ancien Maire s'était renseigné auprès de notre assureur à l'époque qui nous a confirmé que la commune ne pouvait pas être responsable. Un courrier lui sera envoyé lui rappelant que la commune ne peut pas être tenue pour responsable.

➤ **Ressources humaines : Lignes Directrices de Gestion (LDG)** : Mme le Maire informe le Conseil que le centre de gestion et la préfecture nous demandent de mettre en place les Lignes Directrices de Gestion. La commune doit recenser :

- ☞ tous ses emplois sur la commune,
- ☞ ce qui a été mis en place en matière de régime indemnitaire
- ☞ l'organisation du travail et le temps de travail pour chaque poste
- ☞ sa politique de recrutement
- ☞ sa politique liée au handicap, à la formation et à l'action sociale
- ☞ les conditions de travail : rémunération (maintien de salaire, mutuelle santé, promotion et valorisation des parcours...)
- ☞ Critères choisis pour les avancements de grades...

La Commune doit soumettre les LDG au comité technique du centre de gestion qui donne à la commune les avancements de grade prévus pour l'année suivante. Une fois les LDG validées par le centre de gestion l'avancement de grade peut avoir lieu. Pour info, Mme Boyer doit passer Rédacteur Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe en 2021. Les LDG consistent à faire un état des lieux de nos ressources humaines (documents liés à RH, effectifs, temps de travail, conditions de travail.....) et anticiper les évolutions et mouvements RH sur les 6 années à venir ainsi que les évolutions de carrière (promotion interne, avancement de grade...). Pour ce faire il faut prévoir un groupe de travail composés d'élus et d'agent(s) pour préparer les LDG par des réunions en fixant notamment des échéances pour se mettre à jour sur les points qui auront été identifiés comme non mis en place ou à modifier. Nous avons une trame (jointe) fournie par le centre de gestion qui peut nous servir. Une fois les LDG définies et validées par le Comité technique du CDG, Mme le Maire prendra un arrêté pour les valider et les faire appliquer sur la commune.

Les élus décident la création d'une commission composée de Mme le Maire, du 1<sup>er</sup> Adjoint, de Dominique Antoni et de Sébastien Monassier. Une première réunion aura lieu courant janvier.

➤ **Point sur les dossiers en cours :**

☞ **Pose de la fibre**

☞ **Fédération Départementale de l'Électricité et de l'Énergie 19** : La FDEE19 propose le transfert de l'investissement en matière d'éclairage public de la commune à la FDEE. Mme le maire ne veut pas se précipiter car il y a encore beaucoup d'inconnues sur le fonctionnement pour les communes. Le Conseil décide de ne pas transférer quoi que ce soit pour le moment.

☞ **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal** : présentation de la carte provisoire

☞ **Fêtes de fin d'année** :

⇒ Cadeaux des aînés : la parole sera laissée à Delphine RODRIGUEZ et Joseph FELIPE LUIS qui s'en sont occupés

⇒ Décorations de Noël dans le bourg : comme vous avez pu le constater, des sapins ont été installés dans le bourg au niveau de l'église, les logements HLM, le carrefour de la patte d'oie et devant la Mairie. Merci au cantonnier, à Joseph FELIPE LUIS et à Delphine RODRIGUES.

⇒ Distribution du Noailhac Info

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 5 février 2021 à 20h00 à la salle des fêtes.**